

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique
concernant les travaux de réhabilitation de l'ancien couvent SAINT-JUST
situé sur la commune de ROMANS-SUR-ISÈRE
dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI)
lancée par la commune de ROMANS-SUR-ISÈRE

L'arrêté du Préfet de la Drôme du 25 janvier 2024 ordonne l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de réhabilitation de l'ancien couvent SAINT-JUST situé sur la commune de ROMANS-SUR-ISÈRE dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée par la commune de ROMANS-SUR-ISÈRE.

Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours, se déroulera du **lundi 19 février 2024 au mercredi 6 mars 2024 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la déclaration d'utilité publique.

Les commissaires enquêteurs désignés pour cette enquête sont :

- Monsieur **André AUBANEL**, Retraité d'entreprise agricole, commissaire enquêteur titulaire
- Madame **Pascale DESMARAIS**, Retraitee de la Direction Générale des Finances Publiques, commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique prescrite :

Les pièces du dossier de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, sur support papier, sont déposées en Mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, Place Jules Nadi, ainsi qu'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences.

- le public peut formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en Mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE.
- les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en Mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête : Place Jules NADI – CS 41012 – 26 102 ROMANS-SUR-ISÈRE cedex, lequel les annexe au registre d'enquête publique.
- les observations peuvent également être adressées par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse **pref-consultation-enquete-publique2@drome.gouv.fr**, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, lequel les annexe au registre d'enquête publique.

Les observations sur l'utilité publique de l'opération sont également reçues par le commissaire enquêteur à l'occasion des permanences qu'il tiendra en Mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- | | |
|--------------------------------------------|---------------------------------|
| - Lundi 19 février 2024 | de 14 heures à 17 heures |
| - Vendredi 1^{er} mars 2024 | de 13 heures à 16 heures |
| - Mercredi 6 mars 2024 | de 14 heures à 17 heures |

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter, ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « Enquête ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en Mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE ainsi qu'à la préfecture de la Drôme - Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9, pendant une durée minimale d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.